



Vous propose une conférence sur :



## Gestion des litiges civils et commerciaux aux Etats-Unis

" Tribunaux Etatiques (NY) et Fédéraux / Synthèse de Procédure "

Animée en anglais par :

Benoit CHARRIÈRE-BOURNAZEL et Pierre COURNOT,  
*Avocats à la cour*

### I Introduction

### II Tribunaux Etatiques (NY) et Fédéraux

- a) Description des Tribunaux
- b) Jurisdiction Etatique ou Fédérale

### III Synthèse de Procédure

- a) Engagement de la Procédure (Pleadings)
- b) Mesures Conservatoires (Temporary Remedies)
- c) Requêtes (Motions)
- d) Instruction du Dossier / Préservation des Preuves (Discovery)
- e) Audiences (Trial)
- f) Appels

### IV Exemples de Dossiers

- a) TWA 800
- b) Recouvrer une Oeuvre d'Art Volée
- c) Procès Américain, Mesure Conservatoire Européenne
- d) Tribunal Français, Violation de Propriété Intellectuelle Américaine

### V Conclusion

**Le vendredi 9 décembre 2011**

de 10h à 12h

A l'EFB (salle 407)

63, rue de Charenton 75012 PARIS



Vous propose une conférence sur :



## Gestion des litiges civils et commerciaux aux Etats-Unis

" Tribunaux Etatiques (NY) et Fédéraux / Synthèse de Procédure "

### BULLETIN D'INSCRIPTION

#### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

A nous adresser par mail [ifc@efb.fr](mailto:ifc@efb.fr) ou par fax 01.43.43.48.10

NOM		PRENOM	
NOM DU CABINET		N° TOQUE	
		N°CNBF	
ADRESSE			
EMAIL		TELEPHONE	
TEL. PORTABLE		FAX	
Le 9 décembre 2011	Avocats inscrits	FC11120	GRATUIT
Le 9 décembre 2011	Autres	FC11120	GRATUIT

Une confirmation d'inscription sera adressée aux avocats dans les 8 jours par email, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre adresse email.

ATTENTION ! Il est **indispensable** de nous indiquer votre **N° TOQUE** et votre **N° CNBF**

LES INSCRIPTIONS NE SERONT PRISES EN COMPTE QU'A RECEPTION  
DE L'ATTESTATION URSSAF 2010 DE VERSEMENT AU TITRE DE LA FORMATION

**Votre avis nous intéresse : Merci de nous renvoyer la fiche d'évaluation** que vous recevrez par mail à l'issue de la formation, conformément à la certification ISO 9001.

**CREDIT D'IMPOT** : «Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 8,86€ par heure de formation payée et réalisée. Pour en bénéficier vous devez remplir une déclaration 2079-FCE-SD mise à votre disposition par l'administration des impôts ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) à déposer en même temps que votre déclaration de revenu».

**POUR TOUTE ANNULATION, PREVENIR PAR ECRIT 48 HEURES AVANT LA DATE DE LA FORMATION.**